



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2011 à 20 heures

Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Caroline CHARBONEL, Mme Esther LEVET, M. Denis SHEEHAN, M. Jean-Luc BRUNET, M. Philippe MIERMONT, Mme Silvana CUNEO, Mme Séverine PERRILLAT, M. Jérôme BOCQUET.

Membres absents : M. Jean-Marc MATTELON (excusé) et M. François MARGUERET.

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011.

### **2) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER, secrétaire de séance.

### **3) Débat concernant le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de l'élaboration du PLU :**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considère à l'unanimité que le projet de PADD est abouti et peut donc être soumis à la concertation avec la population.

### **4) Vote du taux de la taxe d'aménagement sur les constructions :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % pour toutes les catégories de constructions. Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, et s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 sur les constructions et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme.

### **5) Reconduction du marché à bons de commande pour travaux de voirie :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reconduction pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 du marché à bons de commande passé avec l'entreprise EUROVIA ; le montant annuel des travaux à confier à l'entreprise étant compris entre 150 000 € TTC et 350 000 € TTC.

### **6) Cession d'une portion de chemin rural à Villard-Dessus :**

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 2 abstentions, décide de modifier le prix de vente du terrain aux propriétaires riverains décidé en séance du 27 septembre dernier et de le fixer à 10 € le mètre carré.

### **7) Remboursement de frais de mission aux élus :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le remboursement des frais de mission aux élus au vu de l'état des frais réels engagés.

### **8) Attribution d'une subvention à la Fédération des Œuvres Laïques pour 2011 :**

Dans le cadre de la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques concernant la contribution de la Commune aux colonies de vacances UFOVAL auxquelles participent des enfants d'Alex, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cet organisme pour 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 65,55 € à la Fédération des Œuvres Laïques pour 2011 correspondant à une participation de 3,45 € par enfant d'Alex et par jour.

### **9) Décision modificative sur le budget principal 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédits de 2 500 € du compte « aménagement de bâtiments » au compte « achat de logiciels » afin de pouvoir régler l'achat d'un logiciel informatique pour la bibliothèque municipale dont les crédits n'étaient pas prévus au budget 2011.

### **10) Attributions de marchés à procédure adaptée :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises lors des séances d'ouverture des plis concernant :

- Les travaux d'extension du garage communal :
  - Le lot n° 1 maçonnerie – VRD est attribué à l'entreprise 3B Construction pour un montant de 13 217,13 € HT,
  - Le lot n° 2 charpente métallique, couverture, bardage est attribué à l'entreprise Tardy pour un montant de 28 988,36 € HT,
  - Le lot n° 3 désamiantage est attribué à l'entreprise Scop Alpes Zinguerie pour un montant de 9 500 € HT,
  - Le lot n° 4 serrurerie est attribué à l'entreprise Cometho pour un montant de 2 960,14 € HT ;
- La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des bâtiments communaux est attribuée au bureau d'études Cap Erp pour un montant de 52 500 € HT.

ALEX, le 22 novembre 2011  
Le Maire  
Jean-Claude DAL GOBBO